



Plantes exotiques envahissantes

des milieux aquatiques et riverains

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites par l'homme, hors de leur zone naturelle de répartition.

Elles s'acclimatent avec facilité à leur nouveau milieu naturel et se développent rapidement ; la plupart d'entre elles ne présentent aucun prédateur et résistent aux maladies autochtones. Elles jouent alors un rôle de colonisateurs et finissent par dégrader les milieux aquatiques en perturbant les espèces végétales et animales présentes, pouvant même conduire à leur disparition. Elles constituent la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats.

Sur le Loir et ses affluents, on retrouve plusieurs espèces exotiques envahissantes végétales principalement les Jussies, les Renouées, mais également la Balsamine de l'Himalaya, le Robinier faux-acacia, la Vigne vierge, le Buddléia du père David ou arbre à papillons, etc.

Les Jussies

Il existe 2 espèces de Jussies :
Jussie peploïde (*Ludwigia peploides*)
Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)

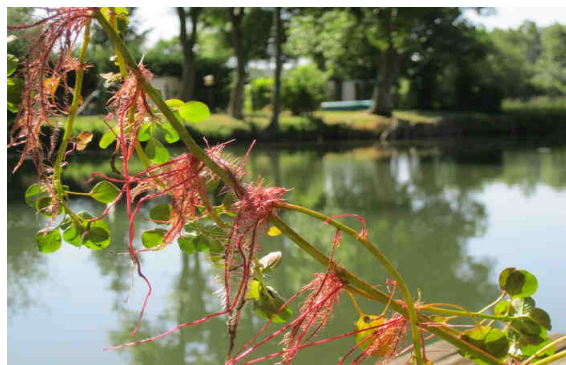
Originaires d'Amérique du Sud, les Jussies sont des plantes aquatiques qui ont été introduites en France au XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui on les retrouve de façon plus ou moins importante dans les cours d'eau, plans d'eau et zones humides, préférentiellement dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes ensoleillées.

Mode de reconnaissance

Elles possèdent de longues tiges horizontales se développant sur l'eau et pouvant se dresser à 80 cm de haut. Leurs feuilles sont réparties alternativement de part et d'autre le long des tiges. Leurs fleurs jaunes (2 à 5 cm) fleurissent de juin à septembre.



Mode de propagation



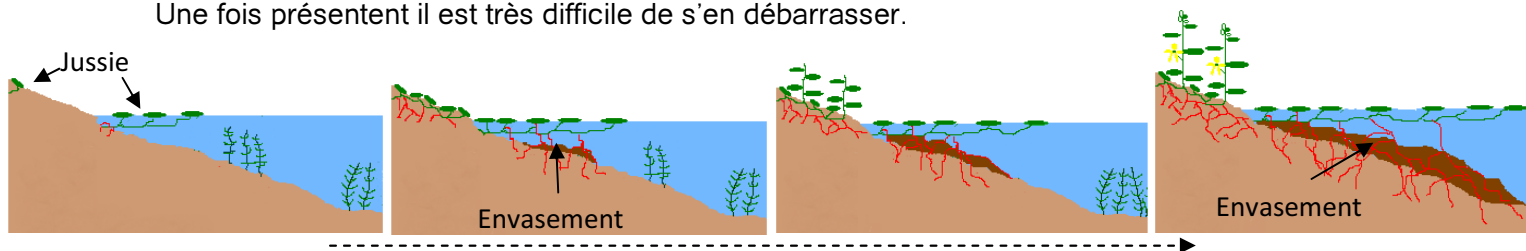
Rhizome de Jussie, le Loir, Les Roches Lévêque

Par bouturage naturel : Un fragment de tige (même 2 cm) régénère une plante entière !

Par germination : Les Jussies possèdent des graines fertiles sous nos climats.

Leurs importants rhizomes* engendrent un accroissement rapide des herbiers. Elles peuvent doubler leur masse en 2 ou 3 semaines, formant alors des herbiers très denses empêchant toute autre espèce de s'y installer.

En milieu stagnant, les Jussies peuvent créer un envasement important diminuant ainsi la hauteur d'eau du milieu. Une fois présent il est très difficile de s'en débarrasser.



Avoir les bons gestes

- Ne pas transporter
- Ne pas utiliser de phytocides* même aquatiques (Interdiction par Arrêté ministériel du 12 septembre 2006)
- Ne pas faucher, ni broyer
- Ne pas cueillir
- Ne pas planter
- **En raison des précautions nécessaires, ne pas intervenir sans conseils techniques et réglementaires pour un encadrement adéquat**

Actions du Syndicat

- Arrachage manuel, afin de retirer l'ensemble de la plante, avec pose de filets (nécessaires pour éviter le départ par le courant de tout débris végétaux)
- Puis ramassage, évacuation et destruction

Les Renouées

Il existe 3 espèces de Renouées :
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
Renouée Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*)
Renouée de Bohême (*Reynoutria X bohemica*)

Originaire de l'Asie de l'Est et du Nord, les Renouées sont des plantes terrestres vivant à proximité immédiate de l'eau ou d'un milieu frais mais supportent des conditions écologiques plus sèches et se développent aisément en bord de route. Elles ont été introduites en Europe en 1825 et en France en 1939. On les retrouve aujourd'hui partout en France et principalement dans l'Est.

Mode de reconnaissance

Elles se présentent sous forme de fourrés denses et impénétrables. Leurs parties aériennes meurent chaque année durant les 1ères gelées. Leurs feuilles (environ 15 cm) sont réparties alternativement le long de la tige et sont de forme ovale à triangulaire. Leurs tiges segmentées peuvent atteindre 3 m de haut et 2 cm de diamètre dès le mois de juin. Elles sont creuses, cassantes, de couleur verte et piquetées de petites tâches rougeâtres.



Mode de propagation

Les parties souterraines (rhizomes* et racines) de ces plantes passent l'hiver au repos. Fortes de 3 systèmes de reproduction, les Renouées se développent rapidement par :

- bouturage des fragments de tige et de rhizome
- formation de rhizome
- dispersion des graines pour certaines espèces

Leurs racines peuvent émettre une substance toxique qui tue les autres végétaux. Par l'absence de végétation, la berge n'est donc plus maintenue et peut s'éroder.

Avoir les bons gestes

- Ne pas transporter
- Ne pas utiliser de phytocides* même aquatiques (Interdiction par Arrêté ministériel du 12 septembre 2006)
- Ne pas broyer
- **En raison des précautions nécessaires, ne pas intervenir sans conseils techniques et réglementaires pour un encadrement adéquat**

Actions envisagées par le Syndicat

- Fauchage des tiges plusieurs fois par an, au minimum en juin et septembre avant la fructification, puis confinement des souches. Les années suivantes, coupes systématiques des rejets
- Puis ramassage évacuation et destruction

DEFINITIONS :

* RHIZOME : Tige souterraine horizontale produisant des tiges aériennes

*PHYTOCIDES : Produits chimiques ayant la propriété de tuer les plantes



Le S.I.E.R.A.V.L.

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagements de la Vallée du Loir a été créé en 1972.

Sur le bassin versant du Loir et de ses affluents et dans le respect des maîtrises d'ouvrages existantes, le syndicat a pour mission de promouvoir et de coordonner une gestion globale du bassin versant, de la rivière et de ses affluents. A ce titre, il est chargé :

- de la lutte contre les inondations
- des études nécessaires pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) ainsi qu'à l'élaboration de projets cohérents
- de la réalisation et l'entretien des travaux et ouvrages d'intérêt collectif
- du suivi de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la ripisylve.
- de l'information et la sensibilisation de la population sur les enjeux liés au Loir et à son bassin versant
- de la participation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (recensement des plantes sur le bassin, actions de lutte, etc.)

En matière de gestion et d'entretien des milieux aquatiques, le S.I.E.R.A.V.L. apporte conseils techniques et informations sur le cadre réglementaire.

Si vous êtes confrontés à des plantes exotiques envahissantes, merci de contacter le personnel technique du S.I.E.R.A.V.L. au 02.54.89.47.50.

Siège social du S.I.E.R.A.V.L.

Hôtel de Ville et de Communauté

Parc Ronsard – BP 20107

41106 Vendôme Cedex

Tél. : 02.54.89.42.00.

Fax. : 02.54.89.42.01.

Rédaction / Conception

S.I.E.R.A.V.L.

Crédit photos

S.I.E.R.A.V.L.

Impression

ISF Imprimerie

Edition

Novembre 2011

